

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Ce document récapitule le résultat de l'évaluation des risques professionnels au sein de votre entreprise. Il s'agit d'un document conforme qui pourra être remis en cas de besoin.

ITEP

- 28, rue de Valenton 1
 - 94470 BOISSY SAINT LEGER
- Siret : 77574052500339
Code Naf : 00000

Mis à jour le 15/07/2024

LISTE DES UNITÉS DE TRAVAIL CONCERNÉES

- Activité d'accompagnement éducatif
- Activité d'accompagnement social
- Activité d'administration
- Activité d'animation
- Activité de conduite
- Activité de cuisine et restauration
- Activité de lingerie
- Activité de nettoyage des locaux
- Activité de nuit
- Activité d'encadrement
- Activité d'intervention à domicile
- Risques généraux communs
- Risques psychosociaux communs

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif



MESURES DE PRÉVENTION EN PLACE SUR LE SITE

Cette section récapitule les mesures indiquées comme existantes au sein de vore structure pour chaque Unité de travail.

Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié fait face à l'agressivité d'une personne.	Formation des psychologues à l'anticipation et à la gestion de situations conflictuelles.	FORMATION
	Mise en place d'un partage et de retours d'expérience, pour améliorer l'anticipation des crises et des conflits.	FORMATION
	Signalement des incidents survenus.	FORMATION
	Identification et recensement des potentielles sources de difficultés rencontrées avec les usagers.	FORMATION
	Mise en place d'une médiation si nécessaire.	FORMATION
	Rédaction de protocoles de coordination et de gestion de crise décrivant le rôle de chacun, les personnes ou services à contacter et la conduite à tenir.	FORMATION

Le salarié est victime d'une agression.	Mise en place d'une procédure d'accompagnement et de prise en charge des salariés victimes d'une agression afin d'en limiter les conséquences psychologiques. Information des salariés sur cette procédure.	ORGANISATION
	Echange systématique avec les salariés après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans les démarches administratives, médicales et judiciaires qu'ils pourraient être amenés à engager.	ORGANISATION
	Formation et sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques en matière de gestes de contention bienveillante.	ORGANISATION
Le salarié prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne accompagnée	Evaluation des risques liés aux différentes activités des salariés : loisirs éducatifs, activités de plein air... Mise en place de mesures de prévention et respect de ces mesures. Rédaction d'un compte-rendu des incidents.	ORGANISATION
Le salarié prépare une activité de plein air pour un groupe de personnes accompagnées.	Organisation et traçage du suivi des animations.	ORGANISATION
	Réalisation de retours d'expérience.	ORGANISATION
	Mise en place de comptes rendus d'incident.	ORGANISATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié anime un atelier de menuiserie.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle pour assurer certaines activités à risque. Contrôle de leur port.	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est seul face à une situation complexe.	Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées.	ORGANISATION
Le salarié doit s'entretenir avec une personne accompagnée.	Mise à la disposition des salariés, d'un espace de travail leur permettant d'assurer, en toute confidentialité, leurs entretiens avec les personnes qu'ils accompagnent.	EQUIPEMENT
Le salarié travaille souvent avec des délais contraints.	Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante dans la gestion de leurs activités quotidiennes dans le respect des contraintes du service et des exigences des situations d'urgence.	MANAGEMENT
	Organisation de l'attribution de la mission le plus en amont possible, pour que les salariés puissent planifier et hiérarchiser leur travail et éviter de le traiter dans l'urgence. Accompagnement par l'encadrant de proximité pour la hiérarchisation éventuelle des situations...	MANAGEMENT
	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés. Réalisation d'ajustements, si besoin.	MANAGEMENT

Le salarié a une amplitude de travail importante et des horaires atypiques.	Etablissement des plannings à l'avance et communication auprès des salariés pour leur permettre de formuler des contraintes personnelles.	MANAGEMENT
	Respect des dispositions conventionnelles relatives aux changements de planning.	MANAGEMENT
	Prise en compte, chaque fois que cela est possible dans le cadre des exigences du service, des contraintes personnelles.	MANAGEMENT
Le salarié est confronté à la détresse de personnes en grande difficulté.	Sensibilisation / formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.	FORMATION
	Accompagnement dans la prise de distance avec leurs émotions.	FORMATION
	Participation à des groupes d'analyse de la pratique professionnelle.	FORMATION
Le salarié souhaite échanger sur une situation vécue.	Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.	ORGANISATION
Le salarié souhaite échanger avec ses collègues sur un cas difficile à gérer.	Organisation de réunions pluridisciplinaires avec l'ensemble des salariés pour évoquer et partager les situations de travail afin d'adopter des stratégies cohérentes au sein de l'équipe. Ecoute et prise en compte de leurs constats et leurs préconisations.	ORGANISATION
	Favorisation du travail collaboratif.	ORGANISATION
Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION
L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.	Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.	FORMATION

PLAN D'ACTION

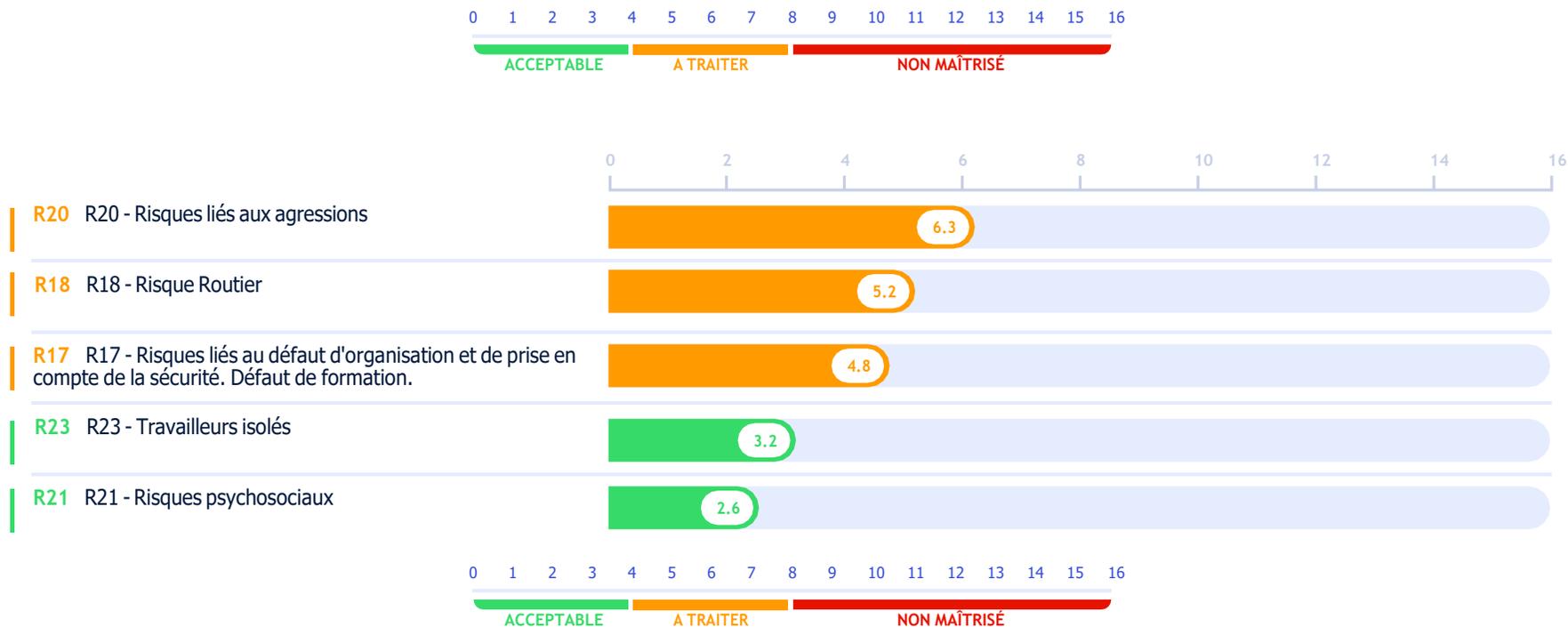
Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement éducatif

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Réflexion en interne sur la composition de l'équipe en lien avec les spécificités du public et les risques induits. Renforcement, si besoin, des groupes en tension ou en fonction des spécificités des personnes accompagnées.		Non renseigné	15/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Respect du droit à la déconnexion.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Communication du numéro vert de la plateforme de psychologues validée par la branche. Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.		Non renseigné	23/10/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Organisation de réunions qui permettent aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles. Si besoin, mise en place d'une supervision externe pour accompagner les salariés.		Non renseigné	01/06/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.		Non renseigné	01/05/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Communication du numéro vert (0 805 230 443) de la plateforme de psychologues validée par la branche.		Non renseigné	01/05/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'accompagnement social



Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est victime d'une agression verbale ou physique.	Formation des salariés à la prévention et à la gestion de situations conflictuelles.	FORMATION
	Mise en place d'un dialogue systématique après une agression, pour leur apporter le soutien de l'établissement et les accompagner, si besoin, dans l'ensemble des démarches qu'ils pourraient être amenés à engager.	FORMATION

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres.	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION
	Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient pour une urgence auprès d'une personne.	Mise à disposition d'une trousse de secours spécifique et identification de son emplacement. Identification de la personne chargée de la vérifier et de la réapprovisionner.	FORMATION
	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un endroit isolé.	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT
	Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif.	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est contraint par des problèmes de temps.	Attribution aux salariés d'une latitude suffisante dans la gestion de leurs activités, afin qu'ils les planifient et qu'ils les hiérarchisent pour ne pas avoir à les traiter en urgence.	MANAGEMENT

	Anticipation des contraintes le plus en amont possible, pour qu'ils puissent les réguler.	MANAGEMENT
Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées, éloignées les uns des autres.	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION
	Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.	FORMATION
Le salarié a une amplitude de travail importante.	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.	ORGANISATION
Le salarié est soumis à des situations complexes.	Formation des salariés à la gestion de situations à forte charge émotionnelle.	FORMATION
	Accompagnement à la gestion des émotions.	FORMATION
	Organisation de réunions d'équipe pour évoquer l'ensemble des situations.	FORMATION
	Mise en place d'échanges informels.	FORMATION
Le salarié souhaite partager sur ses activités.	Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.	ORGANISATION
	Mise en place d'une supervision externe.	ORGANISATION
Le salarié gère seul des dossiers particulièrement complexes.	Organisation du soutien et de l'accompagnement des salariés par leurs responsables, lorsqu'ils connaissent des périodes de doute liées aux difficultés à faire aboutir leurs dossiers.	ORGANISATION
	Encouragement à s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION

	Formation des salariés pour qu'ils puissent développer leurs connaissances et acquérir d'autres compétences, utiles pour leur travail.	ORGANISATION
Le salarié accompagne une personne étrangère	Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.	ORGANISATION
Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.	Possibilité pour le salarié d'avoir recours à un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle éventuelle.	ORGANISATION
Le salarié souhaite partager avec ses collègues sur ses activités .	Mise en place de groupes d'analyse de la pratique professionnelle.	ORGANISATION
	Organisation de temps d'échange en équipe pluridisciplinaire.	ORGANISATION

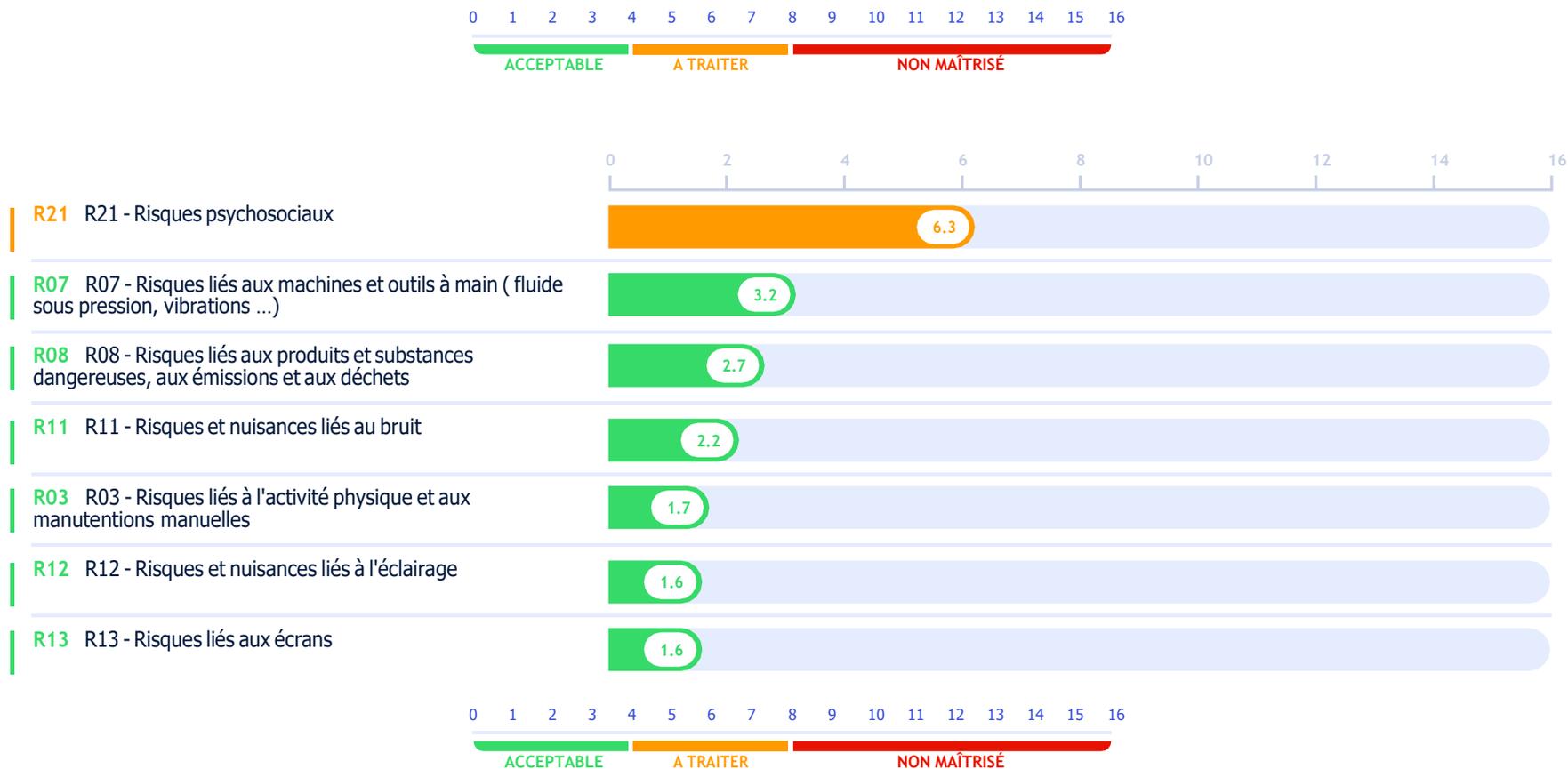
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'accompagnement social

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise à disposition par la branche, d'une plateforme d'écoute psychologique au 0 805 230 443.		Non renseigné	19/10/2024
R18 R18 - Risque Routier	Diffusion d'une procédure d'organisation des visites pour limiter les déplacements.		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.		Non renseigné	15/07/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'administration



Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit interrompre son activité pour traiter une demande urgente.	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.	MANAGEMENT
Le salarié est confronté à des situations de travail inattendues.	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.	ORGANISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise un massicot.	Balisage de l'emplacement de la trousse de secours.	FORMATION
	Réapprovisionnement régulier de celle-ci par un salarié identifié.	FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

Le salarié s'installe dans un nouveau bureau.	Fourniture de sièges réglables en hauteur, en inclinaison et adaptés aux morphologies (taille et poids) des utilisateurs.	EQUIPEMENT
Le salarié range et archive des dossiers.	Mise à disposition de rangements en nombre suffisant et réalisation régulière de l'archivage.	EQUIPEMENT

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant un écran d'ordinateur.	Organisation de l'emplacement des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	FORMATION
	Réglage des écrans d'ordinateur à une hauteur adaptée.	FORMATION

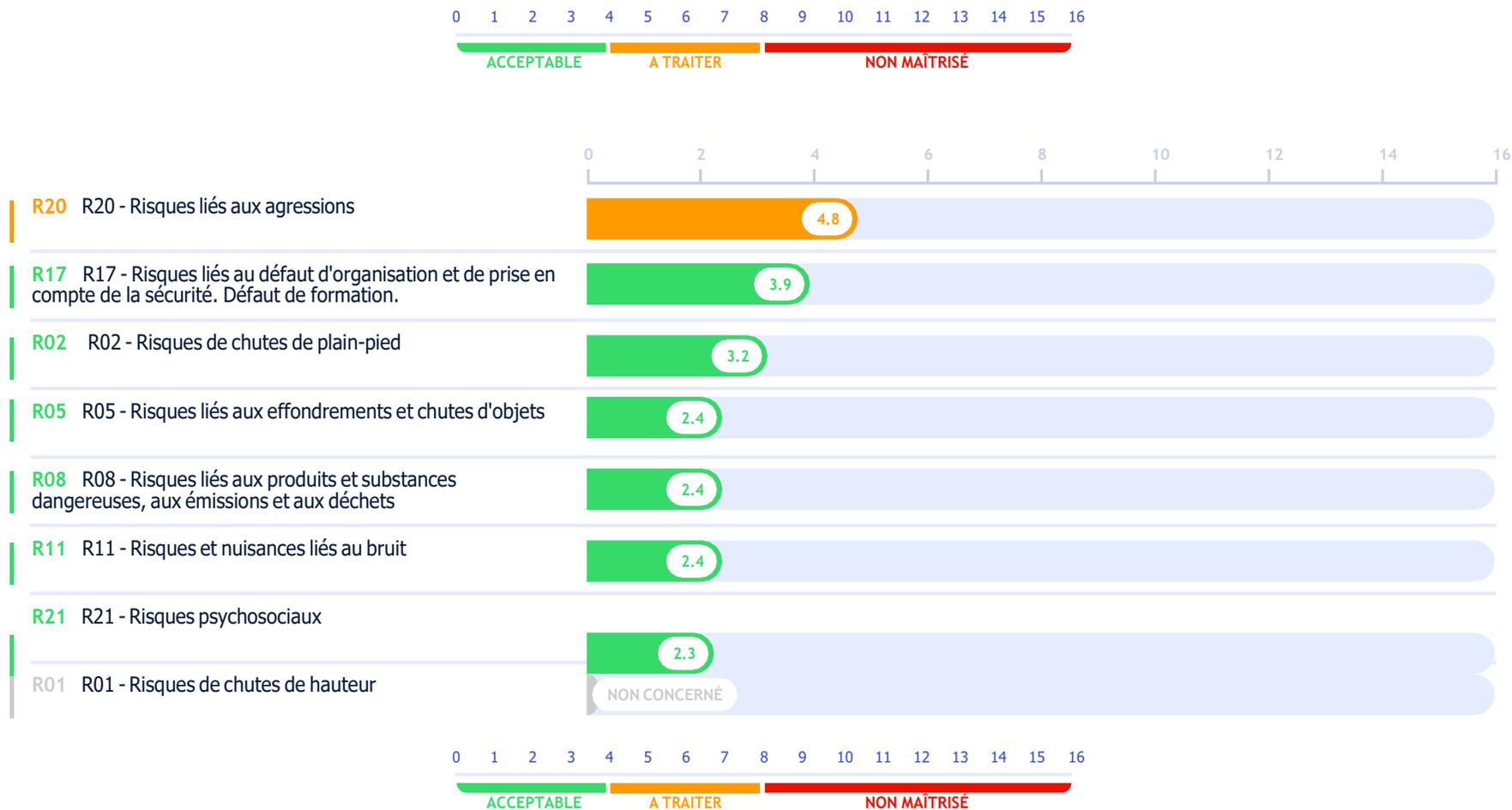
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'administration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R21 R21 - Risques psychosociaux	Favorisation de l'autonomie des salariés pour qu'ils puissent apprécier les urgences, organiser et prioriser leur travail, en respectant les contraintes de leur activité.		Non renseigné	15/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Mise en place, au sein de l'équipe administrative, de partages d'expérience sur les situations sensibles vécues. Identification par l'équipe, des solutions pour anticiper ces situations et les éviter.		Non renseigné	15/07/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Revoir et adapter l'aménagement de l'implantation du bureau collectif		Non renseigné	01/06/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'animation



Unité de travail : Activité d'animation

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur prend en charge des personnes accompagnées de différentes nationalités.	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur propose de nouvelles activités aux personnes accompagnées.	Organisation et traçage du suivi des animations.	ORGANISATION
	Réalisation de retours d'expérience.	ORGANISATION
	Mise en place de comptes rendus d'incident.	ORGANISATION
	Vérification, par les animateurs, du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et qu'ils ne laissent jamais les enfants sans surveillance.	ORGANISATION
L'animateur formalise un projet d'animation.	Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.	FORMATION
L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité.	Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.	ORGANISATION

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur installe la salle où se déroulera l'activité.	Sensibilisation des animateurs aux risques de chutes pouvant notamment intervenir au cours d'animation.	FORMATION
	Fourniture de chaussures antidérapantes si les activités le nécessitent. Port, dans tous les cas, de chaussures fermées.	FORMATION

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'animateur range son matériel d'animation.	Mise à disposition d'un lieu pour le rangement et le stockage du matériel d'animation.	EQUIPEMENT

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des colles pour son activité.	Sensibilisation des salariés aux risques liés à la dangerosité des produits qu'ils utilisent.	FORMATION
	Etiquetage des produits après transvasement et limitation de leur nombre.	FORMATION

RISQUE: R11 - Risques et nuisances liés au bruit

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
l'animateur organise une activité bruyante.	Sensibilisation des participants aux effets du bruit.	ORGANISATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

L'animateur formalise un projet d'animation.	Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.	FORMATION
L'animateur travaille avec une population en difficulté.	Sensibilisation / formation des animateurs aux situations à forte charge émotionnelle. Participation aux réunions de l'équipe pluridisciplinaire pour aborder ces situations.	FORMATION
	Reception des animateurs en difficulté pour leur apporter le soutien de la direction et les aider à trouver des solutions dans la gestion des bénéficiaires dont ils ont la charge.	FORMATION
	Communication à l'équipe, de l'agression subie.	FORMATION
	Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.	FORMATION
L'animateur est confronté à une situation d'urgence vitale concernant une personne accompagnée.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION
L'animateur est pris à parti par un bénéficiaire mécontent.	Formation des animateurs à la gestion de situations conflictuelles et à la médiation.	FORMATION
	Anticipation des conflits pour mieux les gérer.	FORMATION
L'animateur fait face à des situations à forte charge émotionnelle.	Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.	ORGANISATION
L'animateur souhaite partager avec ses collègues sur ses activités.	Organisation de temps d'échanges réguliers entre les animateurs afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles.	ORGANISATION
L'animateur a la charge de la population accompagnée lors de l'activité.	Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'animation

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Formation des salariés à la prévention et à la prise en charge des spécificités des publics accompagnés.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Formation des animateurs aux écrits professionnels. Aide, si nécessaire, à la rédaction de leurs écrits.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Communication du numéro vert de la plateforme de psychologues validée par la branche : 0 805 230 443.		Non renseigné	01/10/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les animateurs doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Organisation de temps d'échanges réguliers entre les animateurs afin qu'ils puissent échanger sur leurs pratiques professionnelles.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Rédaction, dans la fiche de fonction des animateurs, d'une description claire des missions et des responsabilités associées à ces missions.		Non renseigné	01/05/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de conduite



Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié récupère le nouveau véhicule mis à sa disposition.	Sensibilisation et formation des salariés au réglage des sièges.	FORMATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié circule dans une zone à risque.	Identification en amont des zones et horaires à risque.	ORGANISATION
	Verrouillage des portes du véhicule au démarrage.	ORGANISATION

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

<p>Le salarié circule par tous les temps.</p>	<p>Mise en place, dans les véhicules mis à la disposition des salariés, d'un extincteur, d'une trousse de secours régulièrement vérifiée, d'un gilet réfléchissant de haute visibilité, d'un triangle de signalisation de câles, d'un coffret d'ampoules et d'au moins deux éthylotests.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
<p>Le salarié vérifie la pression des pneus du véhicule.</p>	<p>Mise en place d'une procédure permettant de signaler et traiter les dysfonctionnements sur les véhicules mis à disposition.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Encouragement à signaler toute anomalie ou tout dysfonctionnement du véhicule (fiche d'observations, demande d'intervention...).</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié conduit longtemps et souvent.</p>	<p>Organisation d'un temps suffisant pour déjeuner.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Prise de pauses lorsque les salariés conduisent sur de longues distances.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Un salarié conduit le véhicule de service au garage pour une vidange.</p>	<p>Mise en place, d'une procédure pour l'entretien et le contrôle régulier des véhicules par un professionnel.</p>	<p>ENTRETIEN</p>
<p>Un salarié récupère les clés du véhicule de service.</p>	<p>A la demande de l'employeur, le salarié est en capacité de fournir un permis de conduire valide. Incitation des salariés à déclarer la suspension de leur permis de conduire.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p>Un salarié utilise son véhicule personnel pour ses déplacements professionnels.</p>	<p>Contrôle des assurances et des contrôles techniques des véhicules personnels utilisés pour les déplacements professionnels (pour les salariés eux-mêmes et les personnes transportées). Prise en charge possible de l'assurance à titre professionnel, par l'employeur.</p>	<p>CONTRÔLE</p>
<p>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</p>	<p>Application des principes d'un bon comportement de conduite au volant d'un véhicule transportant des personnes accompagnées.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Contrôle du bon équipement et du bon entretien du véhicule.</p>	<p>FORMATION</p>

<p>Le salarié conduit un véhicule pour emmener des personnes accompagnées sur le lieu d'une animation.</p>	<p>Mise en place des mesures de sécurité à respecter lorsque les salariés sont au volant : hygiène et rangement du véhicule, vigilance, attention...</p>	<p>SECURISATION</p>
---	--	---------------------

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</p>	<p>Mise à disposition de véhicules de service adéquats (nombre de sièges, places handicapées, boîte de vitesses...) et adaptés aux besoins de la structure.</p>	<p>EQUIPEMENT</p>
<p>Le salarié transporte, dans son véhicule, une personne susceptible de comportements inattendus.</p>	<p>Organisation d'échanges entre les salariés et les équipes médico-sociales.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Prise en compte des remarques des salariés dans l'analyse des comportements des personnes qu'ils accompagnent.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Accompagnement, si besoin, dans la prise de distance avec les situations à forte charge émotionnelle, qu'ils rencontrent dans leur activité.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié conduit un véhicule du parc automobile de l'entreprise.</p>	<p>Diffusion et respect des règles d'utilisation des véhicules de service : prise du véhicule, contrôle, retour, plein de carburant...</p>	<p>ORGANISATION</p>

RISQUE: R04 - Risques liés à la manutention mécanique

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié constate un dysfonctionnement du matériel embarqué (rampe d'accès pour fauteuil roulant...).

MESURE DE PRÉVENTION

Vérification régulière du bon fonctionnement des rampes d'accès et engins de manutention notamment électriques. Mise en place de contrôles réglementaires adaptés. Incitation des salariés à signaler tout dysfonctionnement dans leur utilisation.

TYPE DE MESURE

CONTROLE

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL

Le salarié transporte des personnes malades ou présentant un risque infectieux.

MESURE DE PRÉVENTION

Nettoyage et désinfection régulière de l'intérieur des véhicules.

TYPE DE MESURE

ENTRETIEN

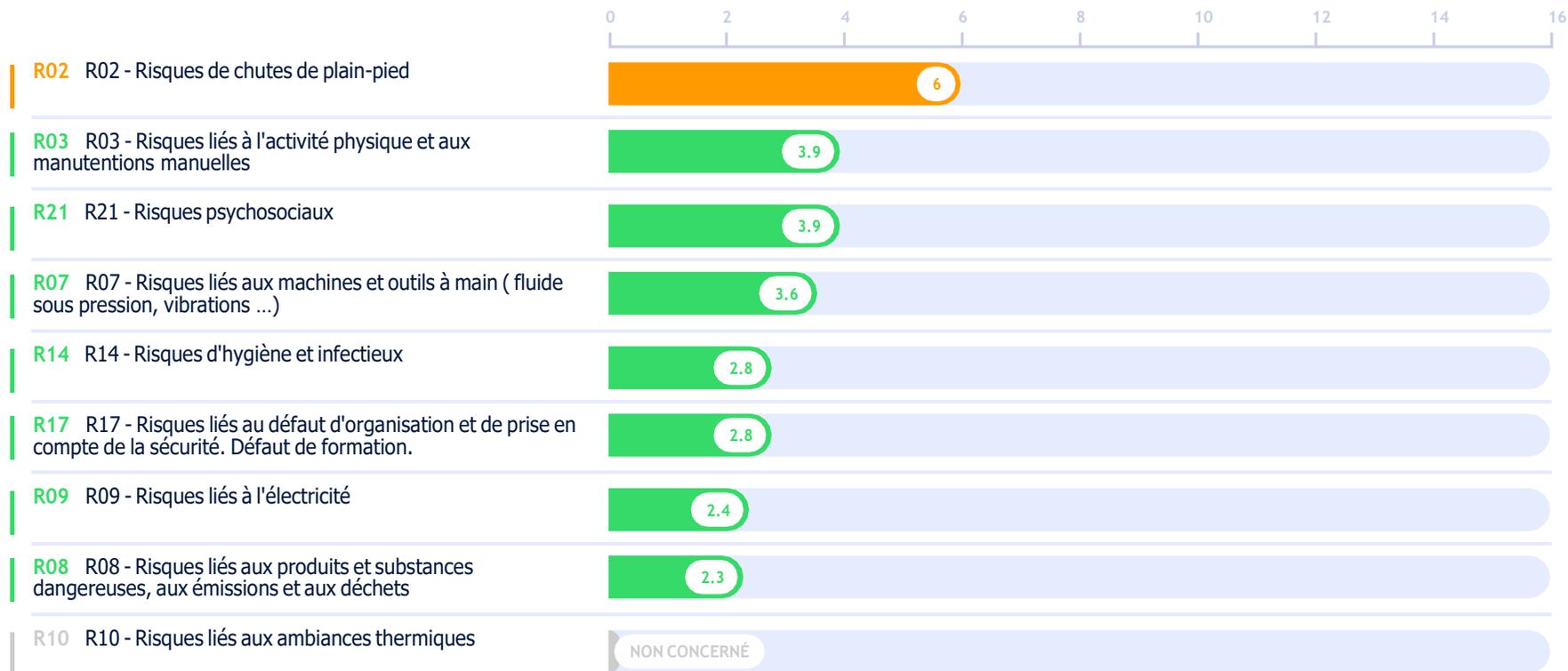
PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de conduite

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition de véhicules disposant de postes de conduite ergonomiques, équipés notamment de sièges adaptés à la morphologie du conducteur et avec une suspension adaptée.		Non renseigné	01/05/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Sensibilisation des salariés aux risques d'agression.		Non renseigné	01/05/2024
R20 R20 - Risques liés aux agressions	Mise en sécurité des effets personnels.		Non renseigné	01/05/2024
R18 R18 - Risque Routier	Sensibilisation des salariés au risque routier.		Non renseigné	01/10/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de cuisine et restauration



Unité de travail : Activité de cuisine et restauration

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se déplace rapidement.	Sensibilisation des salariés aux risques de chute lors des déplacements rapides sur un sol parfois glissant.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des chaussures de sécurité adaptées au travail de cuisine. Contrôle de leur port.	FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié prépare les repas.	Favorisation de l'alignement au même niveau, des plans de travail et des machines de cuisson pour éviter de déplacer les plats parfois trop lourds en les soulevant et en les portant.	SECURISATION
Le salarié range les marchandises.	Rangement en fonction du poids et de la taille des objets : marchandises / vaisselle / instruments) et limitation de leur rangement en hauteur.	SECURISATION
Le salarié est chargé de laver la vaisselle.	Installation du plan de travail, du bac de plonge et du lave-vaisselle au même niveau, pour éviter les contraintes posturales : profondeur, hauteur de travail, alignement pour glisser plutôt que porter.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une zone d'évolution adaptée aux déplacements du salarié.	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille en équipe avec les autres professionnels de la structure.	Organisation régulière de réunions en présence des salariés de l'équipe nettoyage / restauration pour les associer au fonctionnement de la structure.	ORGANISATION
Le salarié connaît des difficultés pour réaliser, dans le temps qui lui est imparti, l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.	Évaluation de la charge de travail en cuisine.	ORGANISATION
Le cuisinier souhaite augmenter la diversité des plats proposés et participer à l'élaboration des menus.	Favorisation de l'autonomie des salariés de l'équipe cuisine sur l'offre des menus (validé par un diététicien).	ORGANISATION
	Organisation de l'autonomie du cuisinier sur le mode de production, lorsque cela est possible.	ORGANISATION

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.	Aménagement des postes de travail (accrochage des coutelières) et organisation du rangement des outils tranchants (étui, porte-couteaux...), pour éviter que les salariés ne se coupent.	FORMATION
Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants...). Contrôle de leur utilisation systématique.	EQUIPEMENT
	Fourniture aux salariés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes), afin d'éviter les allergies et maladies de peau liées au contact permanent des mains avec l'eau, les détergents et les désinfectants.	EQUIPEMENT

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est exposé à des éclaboussures pouvant salir ou tremper sa tenue.	Fourniture aux salariés de tenues propres, pour leur éviter les risques de contamination.	EQUIPEMENT
	Mise à disposition d'un vestiaire et d'un autre lieu pour entreposer le linge sale.	EQUIPEMENT
Le salarié dessert la table potentiellement contaminée par une personne malade.	Sensibilisation des salariés au risque infectieux.	FORMATION
	Respect des protocoles sanitaires.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un nouveau salarié remplace un cuisinier titulaire.	Formation des salariés nouvellement affectés au service de cuisine pour exercer, dans de bonnes conditions, leur activité. Mise en place d'un salarié référent.	FORMATION
Une intoxication alimentaire se déclare dans la structure.	Formation des salariés aux règles HACCP (hygiène, nettoyage-désinfection). Respect des contrôles réguliers.	FORMATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel électrique.	Vérification régulière des appareils électriques.	CONTRÔLE

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille avec des instruments à risque de blessures physiques.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle adaptés, pour se protéger quand ils manipulent des plats chauds (tablier, manchettes de protection, gants...). Contrôle de leur utilisation systématique.	EQUIPEMENT
	Fourniture aux salariés de gants adaptés avec des équipements de protection individuelle (gants à longues manchettes), afin d'éviter les allergies et maladies de peau liées au contact permanent des mains avec l'eau, les détergents et les désinfectants.	EQUIPEMENT
Le salarié nettoie son poste de travail.	Sélectionner les produits d'entretien en privilégiant, à efficacité comparable, les produits les moins dangereux.	SECURISATION
	Rangement des produits dangereux dans un local dédié, aéré et fermé à clef.	SECURISATION
	Formation des salariés sur les dangers des produits utilisés et sur les moyens de se protéger.	SECURISATION
Le salarié travaille au milieu de vapeurs et de fumées.	Entretien régulier des hottes (filtres) et contrôle des systèmes d'évacuation des fumées par un organisme compétent.	ENTRETIEN

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de cuisine et restauration

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Installation d'un revêtement antidérapant sur les zones de cuisine à risque de glissade.		Non renseigné	01/10/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	renouvellement revêtement antidérapant dans les escaliers		Non renseigné	01/05/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de lingerie



Unité de travail : Activité de lingerie

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
le salarié range le linge.	Rangement des produits et matériels les plus souvent utilisés de façon à ce qu'ils soient facilement accessibles.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à hauteur adaptée, pour éviter les efforts.	ORGANISATION
le salarié repasse le linge.	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.	EQUIPEMENT
le salarié aide à la réfection du lit.	Mise à disposition de matériel ergonomique et facile à déplacer.	EQUIPEMENT
Le salarié lève et pose les sacs ou manipule les chariots de linge.	Sensibilisation des salariés à la nécessité de porter à deux le matériel lourd (supérieur à 25 kg) ou encombrant ou s'il y a de nombreux objets à déplacer.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le personnel manque de produit pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.	EQUIPEMENT

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié effectue seul son activité.	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).	SECURISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise du matériel électrique.	Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.	CONTRÔLE

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit intervenir rapidement sur la machine, pour débloquer un drap.	Information et formation des salariés sur l'importance de ne pas intervenir sur une machine en fonctionnement.	SECURISATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec du linge infecté.	Sensibilisation des salariés aux risques de contamination par le linge souillé.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec du linge infecté.	Mise en œuvre des mesures de prévention et d'hygiène pour éviter la contagion.	FORMATION
Le salarié utilise une tenue spécifique pour l'entretien du linge (blouse) et se change après sa journée de travail	Mise à disposition de vestiaires à double compartiment, pour séparer les tenues propres des tenues sales.	EQUIPEMENT

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des produits détergents.	Mise à disposition des salariés d'EPI adaptés pour utiliser les produits d'entretien (gants de ménage professionnels résistants, lunettes...). Contrôle de leur port systématique et de leur remplacement fréquent.	EQUIPEMENT
	Présence d'un rince œil à proximité de la zone d'activité.	EQUIPEMENT
Le salarié range les produits de lessive.	Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et d'un meuble de rangement permettant de trier et de ranger les produits d'entretien selon la nature des risques de ces produits.	EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille dans une ambiance chaude et humide.	Aération régulière des locaux de la lingerie.	ORGANISATION
	Sensibilisation des salariés à la nécessité d'aérer régulièrement leurs locaux de travail.	ORGANISATION
Le salarié est exposé à des températures supérieures à 24 degrés lors de l'entretien du linge.	Etude pour la mise en place dans les locaux d'un système de chauffage/climatisation adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15). Mise en oeuvre des moyens techniques adaptés.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de lingerie

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	Mise à disposition de matériel ergonomique et adapté au salarié. Implication du salarié dans le choix du matériel.		Non renseigné	01/10/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Élaboration d'un processus de réapprovisionnement des produits d'entretien du linge selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans des conditions optimales.		Non renseigné	01/05/2024
R23 R23 - Travailleurs isolés	Mise en place d'un dispositif de sécurité, permettant aux salariés qui sont seuls dans les locaux de pouvoir prévenir en cas de malaise ou d'accident (prévenir, localiser, secourir).		Non renseigné	01/12/2024
R23 R23 - Travailleurs isolés	mise en place bip alerte pour chaque maitresse de maison lorsqu'elles sont seules sur site.		Non renseigné	01/12/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Mise en place d'une procédure pour le traitement du linge souillé (Méthode RABC et norme NF EN 14065). Affichage et disponibilité de la procédure.		Non renseigné	01/10/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux



Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage.	Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.	ORGANISATION
	Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.	ORGANISATION

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie un sol glissant.	Mise à disposition des salariés, de chaussures de sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port. Changement dès que nécessaire.	EQUIPEMENT

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié nettoie des parties hautes.	Mise à disposition des salariés, d'équipements sécurisés adéquats pour nettoyer les surfaces situées en hauteur (escabeaux, marchepieds...), dans un but de prévention des chutes. Contrôle de leur utilisation systématique.	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié quitte son travail en cours, pour réaliser une activité urgente de nettoyage.	Planification de l'activité tout en laissant aux salariés une autonomie pour organiser leur travail, hiérarchiser les priorités et traiter les urgences.	ORGANISATION
Le salarié connaît des difficultés pour réaliser, dans le temps qui lui est imparti, l'ensemble des tâches qui lui sont confiées.	Évaluation de la charge de travail d'entretien.	ORGANISATION
	Mise en place d'un plan de nettoyage, pour organiser et répartir le travail entre les activités récurrentes et le turnover des départs et arrivées des résidents. Contrôle régulier de l'efficacité de ce plan.	ORGANISATION
Le personnel manque de produits pour réaliser ses activités.	Élaboration d'un processus de réassortiment des produits d'entretien, selon les besoins exprimés par les salariés afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions.	EQUIPEMENT
Un salarié reçoit une plainte concernant son activité.	Mise en place d'une procédure pour gérer les plaintes d'occupants à propos de la propreté des locaux. Application et respect de cette procédure.	ORGANISATION
	Mise à disposition, à l'accueil, d'un cahier des remarques.	ORGANISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des engins électrifiés pour nettoyer .	Vérification régulière du bon fonctionnement des appareils électriques (notamment les câbles de raccordement) et changement si nécessaire.	CONTRÔLE

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié vide les sacs de déchets dans les poubelles.	Sensibilisation des salariés aux risques de contamination par les déchets.	FORMATION
Le salarié travaille dans un endroit contaminé.	Mise en place de mesures préventives pour prévenir le risque de contamination par des insectes.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle adaptés.	ORGANISATION
Le salarié est au contact de résidents atteints de pathologies infectieuses.	Mise en place d'une procédure systématique de signalement à la direction en cas d'apparition de problèmes cutanés, respiratoires ou de contagion. Mise en place de mesures sanitaires adéquates. Information du médecin du travail.	ORGANISATION

RISQUE: R08 - Risques liés aux produits et substances dangereuses, aux émissions et aux déchets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des produits nettoyants et détartrants achetés par l'établissement.	Prise en compte de la dangerosité des produits de nettoyage lors de leur achat. Préférence donnée aux produits d'entretien enzymatiques.	SECURISATION
Le salarié utilise des produits nettoyants et détartrants achetés par l'établissement.	Sensibilisation à la lecture des pictogrammes et au respect des modes d'emploi et des dosages prescrits.	FORMATION
	Sensibilisation des salariés aux risques liés à la dangerosité des produits de nettoyage qu'ils utilisent.	FORMATION

Le salarié range les produits d'entretien.	Mise à disposition du personnel d'entretien d'un local aéré et sécurisé pour ranger les produits selon la nature des risques.	EQUIPEMENT
Le salarié manipule les produits et liquides d'entretien.	Choix de conditionnements adaptés et sécurisés.	FORMATION
Le salarié utilise différents produits de nettoyage.	Sensibilisation et formation des salariés à la lecture des pictogrammes des produits de nettoyage utilisés.	FORMATION
Le salarié renverse accidentellement un bidon de détartrant	Sensibilisation à l'importance de porter les EPI. Motivation au port des EPI	FORMATION
Le salarié utilise des produits de nettoyage.	Mise à disposition des salariés d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, lorsqu'ils utilisent des produits d'entretien : gants de ménage professionnels résistants, lunettes, tenues jetables en cas de surface très sale... Contrôle de leur utilisation systématique et changement régulier.	EQUIPEMENT

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un local où sont stockés les produits de nettoyage.	Rangement correct des produits et matériels pour éviter qu'ils ne tombent.	ORGANISATION
	Facilitation de l'accessibilité des produits le plus fréquemment utilisés.	ORGANISATION
	Rangement des objets lourds à une hauteur de nature à éviter les postures pénibles.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de nettoyage des locaux

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R03 R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles	les maitresses de maison choisissent leur matériel de nettoyage qui leur conviennent et les équipements sont remplacés au besoin et renouveler régulièrement		Non renseigné	01/05/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain-pied	Mise à disposition des salariés, de chaussures de sécurité antidérapantes. Contrôle de leur port. Changement dès que nécessaire.		Non renseigné	01/05/2024
R01 R01 - Risques de chutes de hauteur	Mise à disposition des salariés, d'équipements sécurisés adéquats pour nettoyer les surfaces situées en hauteur (escabeaux, marchepieds...), dans un but de prévention des chutes. Contrôle de leur utilisation systématique.		Non renseigné	01/10/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité de nuit



Unité de travail : Activité de nuit

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un endroit isolé.	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un bip, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions d'isolement (prévenir, localiser, secourir).	EQUIPEMENT

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à conduire la nuit pour son travail	Limitation au maximum des trajets de nuit en voiture	SECURISATION
	Sensibilisation à la conduite de nuit.	SECURISATION

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié réalise son activité dans un espace de travail insuffisamment éclairé.	Adaptation et contrôle de l'éclairage dans les locaux dans lesquels travaillent les salariés, pour qu'il soit adapté aux conditions de travail.	ENTRETIEN
	Entretien de l'éclairage pour éviter les pertes de luminosité et réparation rapide de tout dysfonctionnement.	ENTRETIEN

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié constate le départ d'un feu dans l'établissement	Organisation de la participation des salariés aux exercices annuels d'évacuation. Intégration de l'évacuation de nuit dans les exercices.	ORGANISATION
	Information des salariés de la procédure d'évacuation et d'alerte à suivre.	ORGANISATION
Une personne accompagnée fait un malaise.	Elaboration d'une procédure en cas d'urgence.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié bénéficie d'une visite médicale	Organisation, pour les salariés, d'une visite médicale et de prévention préalablement à leur affectation sur le poste de nuit. Contrôle de la bonne réalisation des visites médicales obligatoires, s'appliquant au travailleur de nuit (selon l'accord de Branche). Possibilité pour les salariés de demander une ou plusieurs visites supplémentaires auprès des services de santé au travail (le travail de nuit étant un des facteurs de pénibilité).	ORGANISATION
Le salarié consulte son planning de travail.	Mise en place, pour les salariés, d'une organisation du travail s'appuyant sur des plannings stables et connus à l'avance a minima dans le délai conventionnel prévu. Prise en compte de leurs demandes particulières de changement de service, lorsque le fonctionnement de la structure le permet.	ORGANISATION
Le salarié de nuit participe, avec ses collègues de jour, à une réunion commune.	Intégration du temps de transmission sur le temps de travail.	ORGANISATION

Le salarié demande à travailler de nuit.	Affectation, dans la mesure du possible, des postes de nuit aux salariés volontaires.	ORGANISATION
Le salarié interrompt son activité pour en traiter une autre, jugée plus prioritaire.	Mise à disposition des salariés, d'une autonomie suffisante pour qu'ils organisent et planifient leurs activités dans le cadre de travail défini par leur hiérarchie.	MANAGEMENT
Le salarié prend sa pause.	Mise en place d'une pause de 20 minutes (Art. 20.6 de la Convention Collective).	ORGANISATION
	Mise à disposition d'une salle aménagée pour récupérer et s'alimenter.	ORGANISATION
Le salarié transmet les consignes à ses collègues de jour.	Organisation d'un temps d'échange formel lors de la relève de poste entre les équipes de salariés qui se succèdent, pour permettre la transmission des informations utiles à la sécurité et à la qualité du travail et qui contribue à renforcer le collectif de travail et atténuer l'isolement de certains salariés.	ORGANISATION
	Respect des horaires de début et de fin de service.	ORGANISATION
Le salarié travaille la nuit.	Mise à disposition, pour les salariés qui travaillent la nuit, d'actions d'information et de formation.	FORMATION
	Formation sur la gestion du sommeil.	FORMATION
Le surveillant de nuit doit participer à une réunion d'équipe le jour	Respect du cadre conventionnel.	ORGANISATION
	Respect du jour de repos hebdomadaire.	ORGANISATION

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille de nuit dans un environnement froid	Adaptation et contrôle de la température dans les différents lieux de travail, au travail effectué (voir rubrique pilotage).	ORGANISATION
	Mise en place d'une intervention rapide en cas de dysfonctionnement du système de chauffage / climatisation.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité de nuit

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R23 R23 - Travailleurs isolés	bip alerte sur chaque internat pour veilleur lorsqu'il est seul sur site		Non renseigné	01/12/2024
R18 R18 - Risque Routier	Sensibilisation aux phénomènes d'assoupissement.		Non renseigné	01/10/2024

Hierarchie des risques

Unité de travail : Activité d'encadrement



Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
L'encadrant reçoit un membre de son équipe en difficulté dans l'exercice de son travail.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.	FORMATION

RISQUE: R03 - Risques liés à l'activité physique et aux manutentions manuelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).	ORGANISATION

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit gérer une situation conflictuelle dans son équipe.	Formation de l'encadrant à la gestion des relations conflictuelles au sein de son équipe ou de la structure. Possibilité d'avoir recours à la médiation.	FORMATION

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec des personnes extérieures à la structure.	Transmission des informations utiles à l'encadrant concernant les échanges avec les partenaires et les tutelles pour en assurer la cohérence.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une période de sur-activité.	Identification des périodes de travail en dehors des heures habituelles. Prise en compte de ces temps par la hiérarchie et manifestation de reconnaissance.	ORGANISATION
Le salarié participe à l'astreinte.	Transmission du planning d'astreinte le plus à l'avance possible, pour favoriser l'équilibre vie privée et vie professionnelle.	ORGANISATION
Le salarié fait face à une situation d'urgence.	Identification des situations de travail porteuses d'exigences fortes. Mise en place d'un accompagnement et / ou d'une formation des encadrants à ces situations.	ORGANISATION
	Établissement de protocoles de gestion des situations d'urgence afin de les anticiper.	ORGANISATION
	Organisation de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions de libre expression entre encadrement et direction.	ORGANISATION

Le salarié assure le remplacement du directeur.	Mise en place d'une organisation, de délégations et de procédures pour assurer la gestion de l'établissement en l'absence du responsable.	ORGANISATION
	Désignation d'un encadrant d'astreinte.	ORGANISATION
Le salarié est interpellé par son équipe sur les changements à venir dans l'établissement.	Information des encadrants, dans le cadre de réunions organisées par la direction, sur la stratégie et les projets envisagés dans l'établissement. Rédaction et diffusion des comptes rendus de ces réunions auprès des participants et de ceux qui n'ont pas pu y assister.	MANAGEMENT
Le salarié souhaite changer l'organisation de son service.	Mise à disposition de l'encadrant d'une fiche de fonctions qui précise le périmètre de ses missions et sa délégation de pouvoir.	ORGANISATION
	Mise en place d'un dialogue permanent entre l'encadrement et la direction.	ORGANISATION
On demande au salarié de prendre en charge un nouveau projet.	Identification, dans le cadre de l'entretien professionnel de l'adéquation entre les missions fixées et les compétences nécessaires de l'encadrant.	ORGANISATION
	Prise en compte des besoins de formations dans la cadre du plan de développement des compétences.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'une offre de formations spécifiques à l'encadrement.	ORGANISATION
Le salarié a une amplitude de travail importante.	Mise à disposition des encadrants d'une autonomie suffisante pour organiser et hiérarchiser leurs activités, afin de les réaliser dans le cadre de leurs horaires de travail. Evaluation régulière de leur charge de travail. Réalisation des ajustements si nécessaire. Mise en place des délégations de tâches et des procédures pour assurer leur responsabilité opérationnelle.	ORGANISATION
Le salarié a la responsabilité hiérarchique et fonctionnelle d'une équipe.	Formation des encadrants aux techniques de management, à l'animation de groupes et de réunions, à l'organisation du travail, à l'utilisation de l'outil de gestion des plannings.	FORMATION

	Rédaction et clarification de la matrice des rôles et responsabilités de chacun.	FORMATION
	Mise en place d'une organisation qui permette d'adapter les ressources humaines (effectif, fonction) aux besoins de l'équipe.	FORMATION
	Formalisation des subdélégations.	FORMATION
Une situation se présente en dehors des horaires habituels.	Mise à disposition des encadrants, des documents, des outils et des délégations pour répondre aux situations rencontrées lors des astreintes et des gardes.	ORGANISATION
L'encadrant est questionné par son équipe sur un projet dont il n'a pas encore entendu parler.	Organisation de la circulation de l'information vers les encadrants.	ORGANISATION
	Organisation de réunions régulières et systématiques.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec la population accueillie.	Mise en place de formations des encadrants à la spécificité de la population prise en charge (troubles du comportement, handicaps physiques, maladies chroniques...).	FORMATION
Les entretiens individuels d'évaluation font partie des missions du salarié.	Mise à disposition, pour les encadrants, de formations spécifiques à l'évaluation des membres de leur équipe, à la réalisation d'entretiens individuels et professionnels et au processus de fixation d'objectifs.	FORMATION
	Mise en place de groupes d'échanges de pratiques spécifiques aux encadrants.	FORMATION

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un bureau est attribué au salarié pour son activité dans la structure.	Adaptation de l'environnement du bureau aux conditions et aux exigences des missions de l'encadrant (espace, éclairage naturel, etc...).	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Activité d'encadrement

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Mise à disposition des formations spécifiques pour les encadrants, sur les Risques Psycho-Sociaux, notamment sur le repérage des signaux faibles.		Non renseigné	30/06/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	formation CDS avec médecine du travail sur risques professionnels et risques psycho-sociaux		Non renseigné	30/06/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Activité d'intervention à domicile



Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées éloignées les unes des autres.	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION
	Diffusion d'une procédure d'organisation des visites pour limiter les déplacements.	FORMATION
	Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.	FORMATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se rend chez une personne accompagnée.	Organisation des visites avec les renseignements sur l'environnement de la personne accompagnée (adresse précise, code porte, animaux, gardien, ascenseur, etc...).	ORGANISATION
Le salarié connaît les premiers gestes d'urgence.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.	ORGANISATION

RISQUE: R23 - Travailleurs isolés

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié intervient dans un endroit isolé.	Mise à disposition des salariés, d'un téléphone portable ou d'un moyen de communication opérationnel, lorsqu'ils travaillent de façon isolée.	EQUIPEMENT
	Organisation du travail en binôme, dans le cas de nouvelles personnes accompagnées ou de personnes accompagnées ayant un comportement dangereux ou agressif.	EQUIPEMENT
	Mise en place d'une procédure lorsque les salariés travaillent dans des conditions d'isolement.	EQUIPEMENT

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se rend chez une personne accompagnée.	Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre.	FORMATION
Le salarié se rend chez une personne accompagnée.	Mise à disposition des éléments de protection nécessaires.	EQUIPEMENT
	Fourniture de masques et de gel en période d'épidémie contagieuse.	EQUIPEMENT

RISQUE: R21 - Risques psychosociaux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
----------------------	----------------------	----------------

<p>Le salarié se rend chez plusieurs personnes accompagnées éloignées les unes des autres.</p>	Sensibilisation des salariés à l'organisation des visites et déplacements.	FORMATION
	Diffusion d'une procédure d'organisation des visites pour limiter les déplacements.	FORMATION
	Mise en place d'une autonomie suffisante dans les plannings d'intervention de façon à faire face aux imprévus.	FORMATION
<p>L'intervenant est confronté à des situations complexes.</p>	Prise de connaissance de la situation en amont de l'intervention.	ORGANISATION
	Anticipation de situations potentielles, de façon à ne pas agir dans l'urgence et dans l'émotion.	ORGANISATION
	Soutien par le chef de service, si nécessaire.	ORGANISATION
	Réorganisation potentielle de l'activité au sortir d'une situation difficile.	ORGANISATION
	Rédaction des comptes rendus après chaque visite, pour une analyse à froid.	ORGANISATION
	Mise en place d'un échange des bonnes pratiques et des retours d'expérience.	ORGANISATION
	Mise en place de binômes pour faire face aux situations difficiles prévisibles (ex : fin de vie, agressivité,...).	ORGANISATION
<p>La personne accompagnée est agressive.</p>	Partage des informations sur les personnes accompagnées au sein de l'équipe et avec les partenaires, notamment dans le cas d'un changement de comportement. Soutien managérial. Accompagnement proposé en cas d'agression (psychologique, dépôt de plainte).	FORMATION
<p>Le salarié souhaite partager sur ses activités.</p>	Organisation régulière de réunions de travail pour permettre aux salariés d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.	ORGANISATION
	Mise en place d'une supervision externe.	ORGANISATION

Le salarié a une amplitude de travail importante.	Evaluation régulière de la charge de travail des salariés pour mettre en adéquation les objectifs qui leur ont été fixés et le temps dont ils disposent pour les réaliser, afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Possibilité d'ajustements, si besoin.	ORGANISATION
Le salarié est confronté à la violence.	Formation des intervenants à la communication non violente.	FORMATION
	Sensibilisation à l'interculturalité, aux troubles du comportement et aux pathologies psychiatriques.	FORMATION
	Sensibilisation / Formations aux spécificités du public accompagné.	FORMATION
Le salarié accompagne une personne étrangère.	Organisation de sensibilisations sur les interactions culturelles des personnes accompagnées.	ORGANISATION
Le salarié fait face à des situations à forte charge émotionnelle.	Mise à disposition de l'intervention d'un psychologue sur site, le cas échéant.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés, de la possibilité d'appeler un psychologue indépendant afin d'évacuer la charge émotionnelle accumulée au cours de son activité.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues

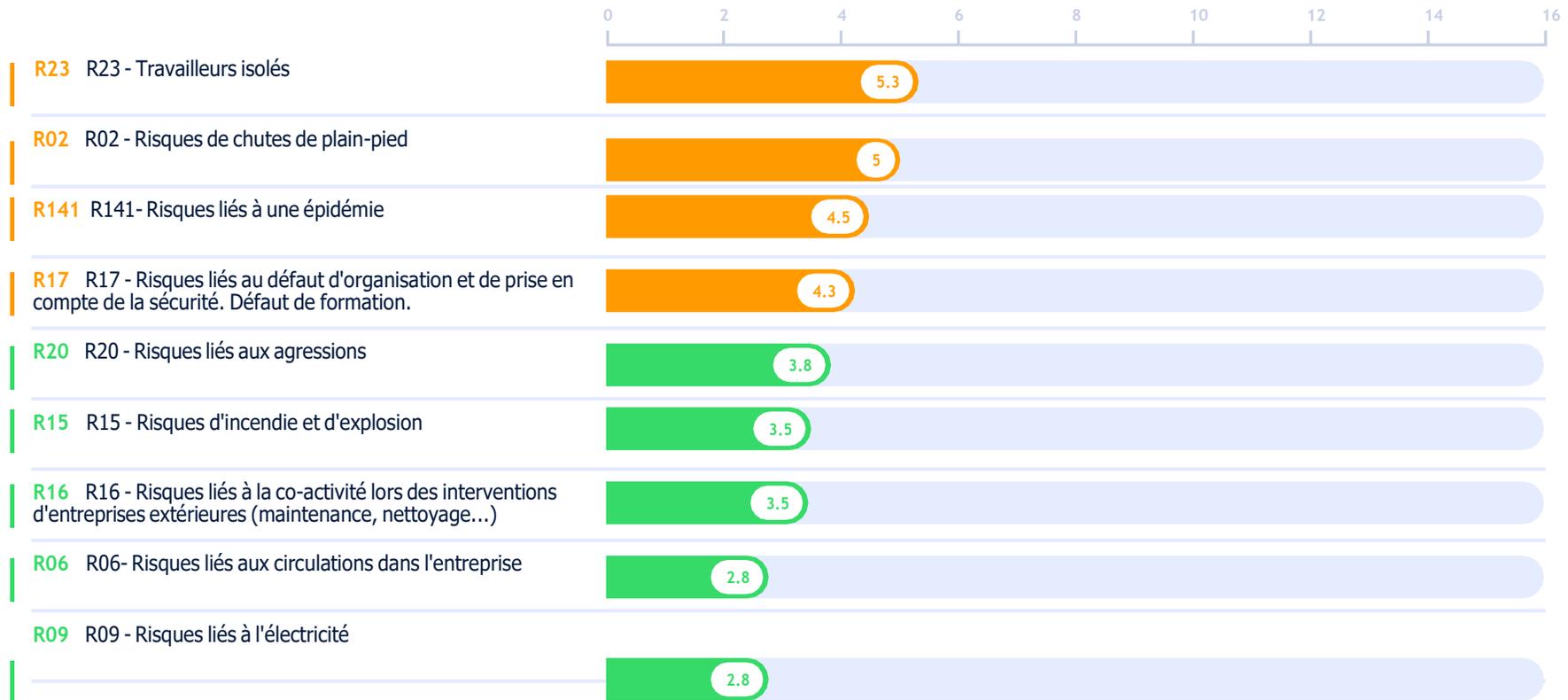
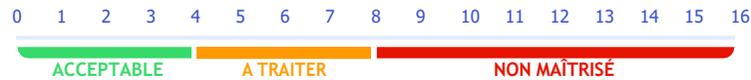
Unité de travail : Activité d'intervention à domicile

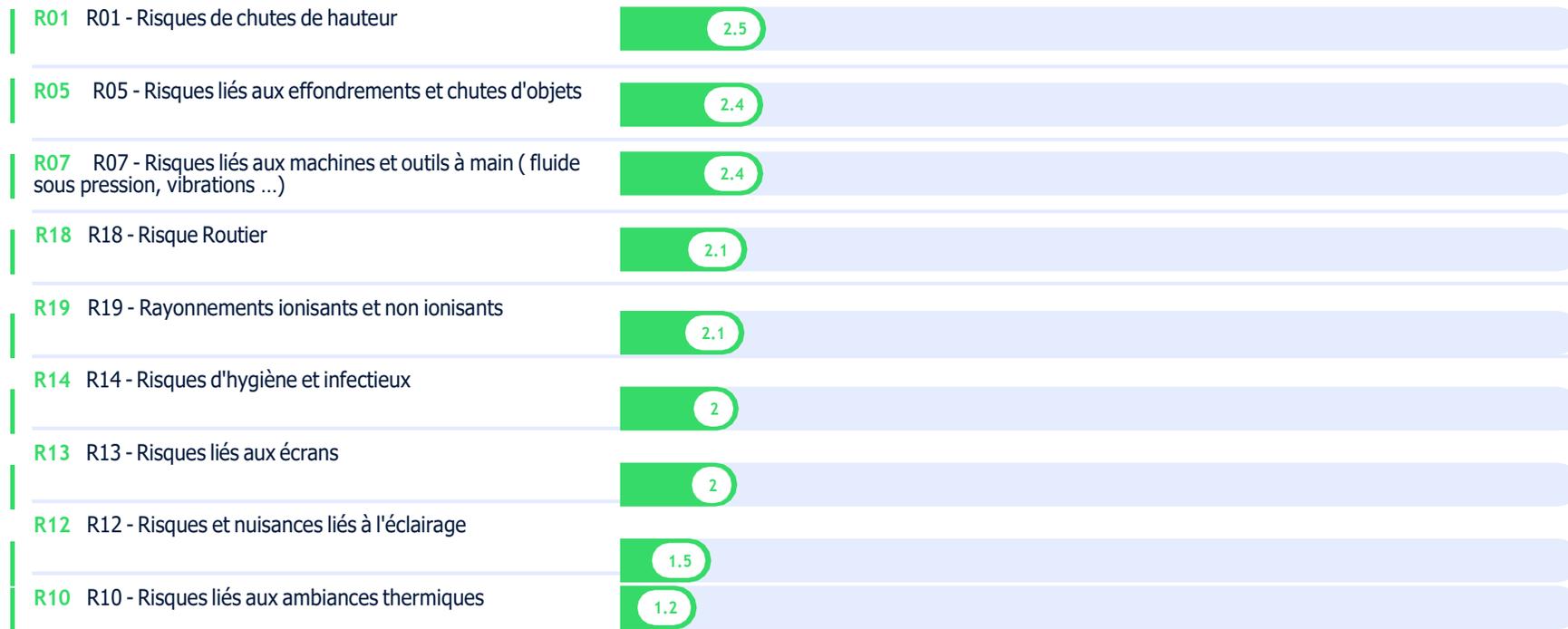
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R18 R18 - Risque Routier	organisation des VAD en amont, vérification des véhicules de services réguliers.		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.	Organisation des visites avec les renseignements sur l'environnement de la personne accompagnée (adresse précise, code porte, animaux, gardien, ascenseur, etc...).		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.	Formation des salariés aux gestes de premiers secours et assurer leur identification dans la structure.		Non renseigné	15/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.	Mise en place d'une procédure d'urgence notamment les personnes à contacter.		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Déficit de formation.	Formalisation d'une procédure prévoyant les mesures que les salariés doivent prendre en cas de situation d'urgence. Communication à tous de cette procédure.		Non renseigné	01/05/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R23 R23 - Travailleurs isolés	cadre d'astreinte joignable H24 + utilisation téléphone professionnel lors des déplacements		Non renseigné	01/05/2024
R14 R14 - Risques d'hygiène et infectieux	Sensibilisation du professionnel au risque lié au manque d'hygiène chez la personne accompagnée. Information sur les précautions élémentaires à prendre.		Non renseigné	01/05/2024
R21 R21 - Risques psychosociaux	Communication du numéro vert (0 805 230 443) de la plateforme de psychologues mise à disposition par la branche.		Non renseigné	01/10/2024

Hiérarchie des risques

Unité de travail : Risques généraux communs





Unité de travail : Risques généraux communs

RISQUE: R02 - Risques de chutes de plain-pied

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié circule sur le parking, glissant à cause des conditions météorologiques.	Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate.	ENTRETIEN
Le salarié se déplace au sein de la structure.	Nettoyage et dégagement régulier des couloirs, de tout ce qui encombre.	ENTRETIEN

RISQUE: R141- Risques liés à une épidémie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est au contact de la famille d'un bénéficiaire lors d'une épidémie.	Sensibilisation des salariés au risque infectieux et notamment au risque d'épidémie, à son mode de contamination et à ses conséquences collectives et individuelles.	FORMATION
	Mise à disposition des salariés des règles et les moyens de prévention et de protection adaptés, notamment en cas d'épidémie.	FORMATION
Le salarié est au contact de la famille d'une personne accompagnée lors d'une épidémie.	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.	ORGANISATION
Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.	ENTRETIEN

Le salarié est en contact avec un public sensible.	Information des salariés des mesures organisationnelles adaptées au risque infectieux mises en place par l'entreprise : visioconférences, télétravail, reports et annulations de manifestations... Respect des mesures mises en place.	FORMATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Information des salariés sur la procédure mise en place en cas de détection d'un risque infectieux dans la structure. Respect de cette procédure. Mise en place immédiate des mesures de protection prévues par la procédure.	FORMATION
Le salarié manipule des matériels, du courrier... venant de l'extérieur ou qui lui ont été transmis par un collègue.	Mise à disposition en permanence dans les locaux sanitaires, de savon, serviettes jetables ou sèche-mains.	ORGANISATION
	Mise à disposition de désinfectant ménager pour les surfaces et matériels.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Mise à disposition des moyens techniques, matériels et humains suffisants.	ORGANISATION
	Mise en application des protocoles et gestes barrière.	ORGANISATION

RISQUE: R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se blesse et a besoin d'aide.	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.	ENTRETIEN
Le salarié bénéficie d'une formation.	Lors de l'intégration des nouveaux salariés, organisation d'une formation à la sécurité et aux règles de sécurité dans la structure.	FORMATION
Le salarié bénéficie d'une formation.	Archivage des traces écrites des formations à la sécurité au travail. Signature d'une attestation par le salarié qui a reçu la formation.	ORGANISATION

Le salarié a accès à l'affichage obligatoire.	Réalisation de l'affichage obligatoire dans l'établissement.	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Réalisation d'une analyse des accidents du travail avec un responsable et les instances compétentes (CSE, commission santé sécurité...).	ORGANISATION
	Réalisation d'un bilan des AT/MP, de l'absentéisme.	ORGANISATION
	Analyses des causes de l'absentéisme dans des conditions à définir dans la structure.	ORGANISATION
Les salariés sont souvent absents.	Mise en place de mesures de prévention des risques d'usure professionnelle et d'absence pour raison de santé : tutorat, mobilité professionnelle, formations, VAE, GPEC...	ORGANISATION
Un salarié sur un poste à risque particulier doit passer sa visite médicale obligatoire.	Organisation d'un suivi des visites médicales et des vaccinations obligatoires (arrêtés du 15 mars 1991 et 29 mars 2005 Code Santé Publique).	ORGANISATION
	Organisation des convocations avec le service de santé au travail.	ORGANISATION
Un salarié accompagne un résident en dehors de la structure.	Définition d'une procédure reprenant les règles et responsabilités des salariés en cas d'accompagnement d'un bénéficiaire en dehors de l'établissement. Contrôle de l'application de celle-ci à chaque sortie par le salarié.	ORGANISATION
La structure applique les consignes de sécurité.	Renseignement correct du registre de sécurité incendie. Regroupement avec l'ensemble des documents et procédures santé et sécurité de la structure. Rangement dans un endroit facilement accessible et nomination d'une personne en charge de son suivi. Contrôle du respect de toutes les exigences réglementaires en matière de sécurité : contrôles, habilitations...	ORGANISATION
Le salarié intervient auprès d'une personne victime d'un malaise.	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.	FORMATION

<p>Un salarié fait part de son sentiment d'isolement.</p>	<p>Il appartient à l'employeur de s'organiser pour que le salarié garde le lien avec l'entreprise et ses collègues. Une alternance jours de télétravail et jours de présence dans les locaux de l'entreprise est mise en place. En cas de confinement total ce n'est plus possible. Le cas a été prévu et les mesures prises.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié se plaint de recevoir des messages de plus en plus agressifs.</p>	<p>Mise en place d'une sensibilisation à propos des possibles mauvaises interprétations des écrits.</p>	<p>FORMATION</p>

RISQUE: R20 - Risques liés aux agressions

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
<p>Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec des visiteurs.</p>	<p>Formation des salariés les plus exposés à la gestion des situations sensibles.</p>	<p>SECURISATION</p>
	<p>Enregistrement des incidents survenus dans le registre dédié.</p>	<p>SECURISATION</p>
<p>Le salarié est en relation verbale et / ou physique avec la population accueillie.</p>	<p>Identification des situations pouvant générer des risques d'agressivité de la part des usagers et de leurs familles. Mise en place de mesures pour gérer ces situations.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise en place de formations à la prise en charge de publics spécifiques.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise en place de mesures de prévention pour accompagner les salariés en cas d'agression.</p>	<p>ORGANISATION</p>

RISQUE: R15 - Risques d'incendie et d'explosion

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un départ de feu intervient dans la structure.	Vérification de la réalisation des deux exercices d'évacuation annuels prévus par le Code du travail. La sécurité des usagers des structures dépend de la bonne réaction des salariés et donc de leur formation.	CONTRÔLE
Un départ de feu intervient dans la structure.	Équipement de l'établissement avec un nombre suffisant d'extincteurs, conformément à la réglementation ERP. Identification correcte.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Mise en conformité des escaliers avec la réglementation applicable dans l'établissement.	EQUIPEMENT
Un départ de feu intervient dans la structure.	Affichage des procédures de sécurité, d'alerte et de secours. Sensibilisation des salariés.	ORGANISATION
La commission de sécurité ERP demande une révision des cheminements d'évacuation.	Traitement systématique et rapide des remarques des contrôles de la commission sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).	EQUIPEMENT
La bouilloire d'un salarié est restée allumée toute la nuit.	Mise en place d'une consigne pour limiter la présence dans la structure, d'équipements électriques non contrôlés et non sécurisés.	ORGANISATION
Un départ de feu intervient dans la structure.	Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.	FORMATION

RISQUE: R16 - Risques liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures (maintenance, nettoyage...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Une entreprise extérieure intervient dans la structure.	Sécurisation et balisage des zones d'intervention des entreprises extérieures pouvant engendrer des risques pour les salariés. Contrôle du respect de ces zones par les salariés.	SECURISATION
Une entreprise extérieure intervient dans la structure.	Réalisation d'une analyse des risques avant toute intervention de courte durée d'entreprises extérieures ou de travaux. Mise en place de mesures de sécurité avec l'entreprise Protocole de gestion des risques liés à la co-activité .	SECURISATION
Une entreprise extérieure intervient dans la structure.	Etablissement d'un plan de prévention pour les interventions de longue durée ou à risque, des entreprises extérieures. Communication à tous les acteurs et contrôle de son respect.	ORGANISATION

RISQUE: R06- Risques liés aux circulations dans l'entreprise

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié se déplace sur des voies de circulation dans l'enceinte de l'établissement (voies d'accès, parking...).	Identification visible, dans le parking, des zones et des sens de circulation des véhicules à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION
Le salarié se déplace sur des voies de circulation au sein de la structure.	Identification correcte des zones de stationnement à l'aide d'un marquage au sol.	SECURISATION

RISQUE: R09 - Risques liés à l'électricité

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié manipule des matériels électriques filaires.	Maintien des câbles d'alimentation du matériel en bon état.	SECURISATION
Le salarié manipule des matériels électriques.	Information des salariés sur le risque électrique.	FORMATION

RISQUE: R01 - Risques de chutes de hauteur

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Réparation des escaliers dont les marches sont usées.	ENTRETIEN
	Installation de nez de marches antidérapants.	ENTRETIEN

RISQUE: R05 - Risques liés aux effondrements et chutes d'objets

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié range un objet lourd sur le haut d'une armoire.	Désencombrement du dessus des armoires.	ENTRETIEN
	Sensibilisation des salariés pour qu'ils évitent de stocker des objets au-dessus des armoires.	ENTRETIEN

RISQUE: R07 - Risques liés aux machines et outils à main (fluide sous pression, vibrations ...)

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise une plaque électrique pour faire chauffer de l'eau.	Remplacement systématique en cas de détérioration.	CONTRÔLE
	Sensibilisation à l'utilisation en sécurité des matériels à disposition.	CONTRÔLE

RISQUE: R18 - Risque Routier

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié circule sur la voie publique.	Sensibilisation des salariés au risque d'accident pendant le trajet en transports en commun.	FORMATION
Le salarié circule sur la voie publique.	Sensibilisation des salariés aux risques de la route sur le trajet domicile-travail.	FORMATION
Un salarié se rend au travail avec un engin à déplacement personnel (EDP).	Sensibilisation des salariés aux risques liés à l'utilisation des engins à déplacement personnel : vélos, trottinettes...	FORMATION
Le salarié accompagne en voiture un bénéficiaire.	Contrôle périodique de la validité du permis de conduire des salariés amenés à conduire un véhicule dans le cadre de leur travail.	CONTRÔLE
Le salarié se rend à une réunion d'une instance départementale avec la voiture de service.	Sensibilisation des salariés sur la nécessité de bien entretenir le véhicule mis à sa disposition.	FORMATION
	Vérification régulière, par l'intéressé, de l'état et de la conformité des équipements (système de sécurité, matériels nécessaires en cas de panne ou d'accident, ceinture de sécurité, équipement d'hiver...), ainsi que du bon état de marche du véhicule (carnet d'entretien à jour, système de freinage, pneumatiques en bon état et adaptés à l'utilisation prévue).	FORMATION
L'activité du salarié comprend de nombreux trajets en voiture.	Organisation des déplacements pour réduire le nombre de déplacements en voiture et pour diminuer les temps de trajet.	ORGANISATION
	Mise à disposition d'un véhicule conforme et adapté aux trajets.	ORGANISATION

RISQUE: R19 - Rayonnements ionisants et non ionisants

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié utilise des outils numériques.	Réaliser les communications à l'aide d'un casque ou d'un kit piéton et choix d'un téléphone avec un petit DAS (Débit d'Absorption Spécifique).	SECURISATION
Le salarié utilise des outils numériques.	Installation des bornes wifi en hauteur et le plus loin possible des postes de travail. Si besoin, réalisation, par une personne compétente, de l'évaluation des valeurs d'exposition. Mise en place des actions correctrices si les seuils définis par le code du travail sont atteints (voir INRS ED4207 rubrique pilotage).	SECURISATION

RISQUE: R14 - Risques d'hygiène et infectieux

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est en contact avec une population à risque de contagion.	Identification des postes exposés aux risques infectieux et parasitaires.	ORGANISATION
	Mise en place d'un protocole d'hygiène au sein de la structure (lavage ou désinfection des mains, nettoyage des locaux...). Communication aux salariés.	ORGANISATION
	Contrôle par la médecine du travail du fait que les salariés soient à jour de leurs vaccins obligatoires.	ORGANISATION
Un salarié est sensible aux acariens.	Entretien et nettoyage régulier de tous les locaux utilisés par les salariés.	ENTRETIEN
Un salarié prend son repas sur place.	Entretien et nettoyage quotidien du local disponible pour les salariés qui déjeunent sur place, par le personnel d'entretien.	ENTRETIEN
Les locaux présentent un risque infectieux pour le salarié.	Organisation de l'entretien et, d'une désinfection régulière des équipements mis à disposition des salariés.	ORGANISATION
Le salarié est en contact avec des agents infectieux.	Pour les salariés qui ne sont pas obligés de porter des vêtements de travail spécifiques ou des équipements de protection individuelle, l'employeur peut mettre à leur disposition, en lieu et place de vestiaires collectifs, un meuble de rangement sécurisé, dédié à leurs effets personnels, placé à proximité de leur poste de travail (CT Article R4228-2).	EQUIPEMENT

RISQUE: R13 - Risques liés aux écrans

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille devant son ordinateur.	Installation des ordinateurs de façon à limiter les éblouissements.	SECURISATION
Le salarié travaille assis à son bureau.	Mise à disposition de sièges réglables en hauteur et inclinaison et adaptés à la morphologie (taille et poids) de chaque salarié.	EQUIPEMENT

RISQUE: R12 - Risques et nuisances liés à l'éclairage

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est amené à circuler dans les parties communes à l'intérieur de tout l'établissement (couloir, escalier, etc.).	Éclairage suffisant des escaliers.	ENTRETIEN
	Changement des ampoules rapidement en cas de besoin.	ENTRETIEN
L'éclairage des locaux n'est pas adapté à l'activité réalisée par le salarié.	Mise en place d'un nombre suffisant de sources lumineuses pour éclairer correctement les postes de travail des salariés (250 lux.minimum).	EQUIPEMENT

RISQUE: R10 - Risques liés aux ambiances thermiques

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié travaille dans un local avec une ventilation mécanique.	Contrôle et entretien annuel des systèmes de ventilation pour qu'ils restent conformes aux caractéristiques de fonctionnement définies lors de leur installation (voir Code du Travail R4222-1 à R4222-17 et rubrique pilotage). Contrôle et remise en état après chaque signalement.	CONTRÔLE
Le salarié est exposé à des températures inférieures aux températures habituelles.	Mise en place dans les locaux d'un système de chauffage adapté aux tâches effectuées : activité physique réduite, moyenne, intense (Entre 15 et 24 degrés) (voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	EQUIPEMENT
	Mise en place de radiateurs d'appoint homologués NF, si nécessaire.	EQUIPEMENT
Le salarié est exposé à des températures excessives supérieures aux températures habituelles.	Adaptation de l'organisation du travail en cas de fortes chaleurs : lieux de pause climatisés, zones ventilées, fourniture d'eau. (Voir rubrique pilotage INRS ED 950 et Code du travail art. R. 4223-13 à 15).	ORGANISATION
	Limitation des expositions extérieures au soleil.	ORGANISATION
	Contrôle de la propreté des points d'eau.	ORGANISATION

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques généraux communs

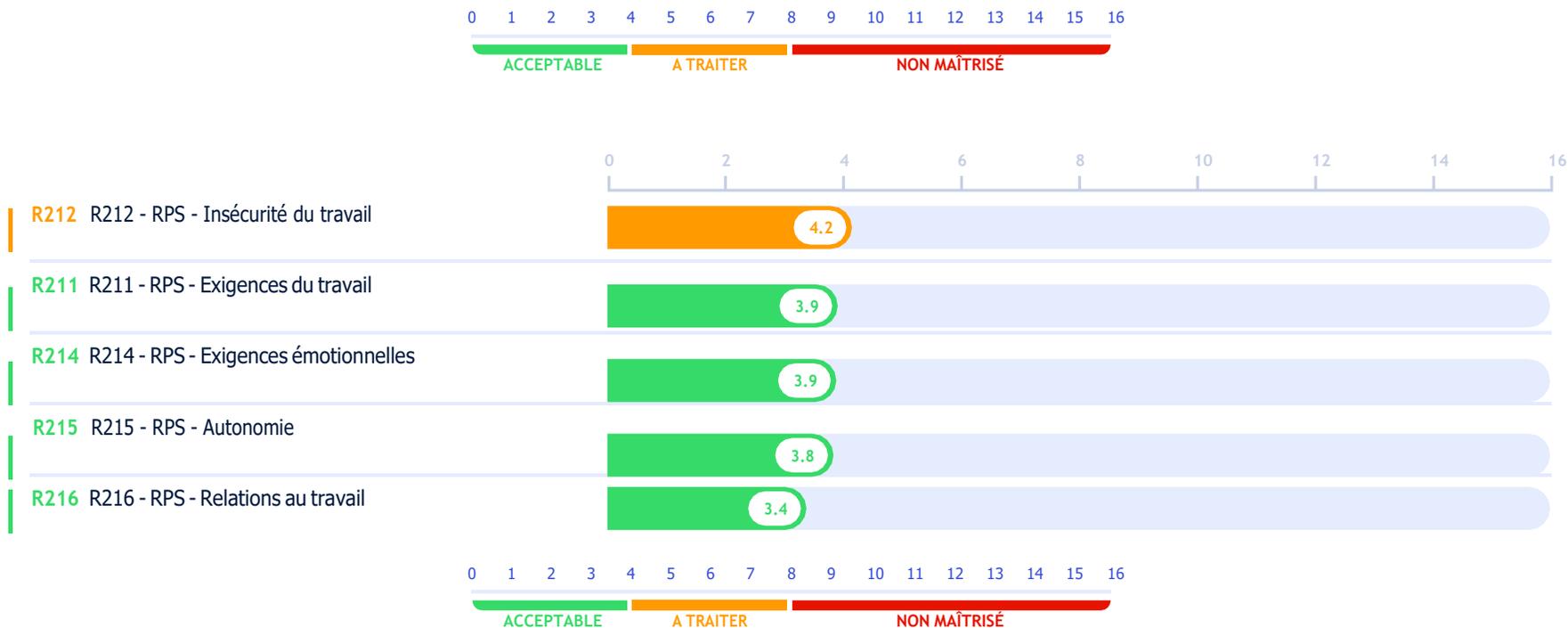
RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R23 R23 - Travailleurs isolés	Sensibilisation des salariés au risque lié au travail isolé. Vérification de la possibilité de téléphoner en cas d'urgence. Le cas échéant, organisation d'un système permettant d'alerter, de situer le travailleur isolé et d'intervenir dans les plus brefs délais.		Non renseigné	01/10/2024
R23 R23 - Travailleurs isolés	mise en place du bip d'alerte sur chaque internat à utiliser si seul sur site		Non renseigné	01/12/2024
R02 R02 - Risques de chutes de plain- pied	Mise en place d'une procédure concernant le nettoyage des allées piétonnes, en cas de neige ou de verglas ou d'accumulation de feuilles. Mise en place immédiate.		Non renseigné	01/05/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Information auprès des personnes accompagnées et de leurs familles, des mesures mises en place au sein de la structure.		Non renseigné	01/05/2024
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Mise en place d'un nettoyage renforcé des locaux et matériels utilisés par les salariés. Apport d'un soin particulier aux locaux exposés aux contacts avec l'extérieur (accueil, zones visiteurs...), plus particulièrement en cas d'épidémie. Contrôle de l'effectivité de cette mesure.		Non renseigné	01/05/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R141 R141- Risques liés à une épidémie	Mise à disposition, sur les postes de travail, de bouteilles de gel hydroalcoolique.		Non renseigné	01/05/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Quand la taille de la structure le permet, formation et mise en place d'un ou plusieurs Sauveteurs Secouristes du Travail. Mise à disposition à ces SST d'un moyen de contact personnalisé et connu des autres salariés.		Non renseigné	15/07/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Sensibilisation des salariés sur les risques liés aux addictions		Non renseigné	01/10/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Désignation, conformément à la réglementation, d'un salarié "référent" en santé sécurité au travail, et identification par tous. A défaut, sollicitation des services de santé au travail. A défaut un IPRP figurant sur les listes de la DIRECCTE ou de l'ANACT.		Non renseigné	01/10/2024
R17 R17 - Risques liés au défaut d'organisation et de prise en compte de la sécurité. Défaut de formation.	Formation des salariés concernés aux gestes de premiers secours.		Non renseigné	01/10/2024
R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion	Formation des salariés à l'utilisation des moyens de lutte contre le feu.		Non renseigné	01/10/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
<p>R15 R15 - Risques d'incendie et d'explosion</p>	<p>Formation des salariés à la sécurité incendie et aux gestes de premiers secours. Mise en place de formations de recyclage pour les salariés précédemment formés.</p>		<p>Non renseigné</p>	<p>01/10/2024</p>

Hierarchie des risques

Unité de travail : Risques psychosociaux communs



Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE: R212 - RPS - Insécurité du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Un salarié exprime à sa hiérarchie une crainte sur l'évolution de son emploi.	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.	FORMATION
Un salarié est en risque d'inaptitude	Travail avec le service de santé au travail (SPSTI) sur la prévention de la désinsertion (analyse de poste, entretien de pré-reprise...).	ORGANISATION

RISQUE: R211 - RPS - Exigences du travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est concerné par un changement d'organisation.	Mise en place de mesures d'accompagnement du changement, individuelles ou collectives (formation, notamment groupes de parole) en tenant compte, dans le choix des mesures, de la nature du changement ponctuel, court terme, structurel, majeur... Prise en compte des évolutions récurrentes qui peuvent apparaître comme mineures.	FORMATION
Un salarié a besoin d'un renseignement, une aide.	Mise à disposition des salariés du projet de service et du projet d'établissement.	MANAGEMENT
	Organisation de l'accueil et du parcours d'intégration des nouveaux salariés.	MANAGEMENT
	Mise en place d'un organigramme.	MANAGEMENT
Le salarié souhaite savoir quand et comment la charge de travail est évaluée.	Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.	FORMATION
	Rédaction et communication des fiches de poste à chaque salarié.	MANAGEMENT

Le salarié travaille avec des missions définies.	Mise en cohérence et adaptation du travail demandé, avec les activités définies dans la fiche de poste.	MANAGEMENT
	Réalisation régulière de l'analyse des écarts travail "prescrit" et "réel".	MANAGEMENT
Un nouveau salarié est embauché.	Accompagnement des nouveaux salariés par un tutorat pédagogique associant professionnalisation et expérience.	FORMATION
	Mise en place pour les salariés d'un temps d'accueil pour expliquer le fonctionnement de l'établissement.	FORMATION
Le salarié a des horaires atypiques ou irréguliers.	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.	ENVIRONNEMENT
Le salarié absent pour une durée prolongée est remplacé.	Adaptation de l'organisation du travail avec des solutions de remplacement sous l'égide du management de proximité, en cas d'absence prolongée et programmée d'un salarié.	ORGANISATION
Un salarié doit être remplacé en urgence.	Mise en place d'une organisation permettant le remplacement impromptu d'un salarié absent.	ORGANISATION
	Organisation des plannings en concertation avec les salariés pour permettre des conditions de remplacement interne.	ORGANISATION
	Mise en place des procédures de travail en mode dégradé.	ORGANISATION

<p>Le salarié demande une modification temporaire de son activité et / ou de son emploi du temps pour des raisons personnelles.</p>	<p>Anticipation des demandes de modification de planning et de l'organisation du travail des salariés, en cas d'imprévu personnel.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié demande à réaliser une formation pour accroître ses compétences.</p>	<p>Identification des besoins de formation du personnel lors des entretiens professionnels.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Analyse des demandes de formations faites par les salariés.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Information des salariés sur l'accès aux formations, en fonction des besoins de l'activité.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Le salarié utilise un nouveau dispositif digital.</p>	<p>Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié constate un dysfonctionnement réel ou potentiel.</p>	<p>Mise en place d'une procédure permettant d'être attentif et de recueillir les signalements des anomalies et dysfonctionnements dans le cadre d'une amélioration continue.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Prévoir, lors des réunions d'équipe, un temps d'échange sur les dysfonctionnements éventuels.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié réalise une mission dans une contrainte de temps inadéquate.</p>	<p>Évaluation, avec les salariés, du temps de réalisation des différentes étapes concourant à la réalisation des missions. Adaptation de l'organisation, au temps nécessaire pour la réalisation de la mission.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié ne dispose pas du matériel nécessaire et adapté pour réaliser son activité.</p>	<p>Analyse des besoins des salariés pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Mise à disposition des salariés, de ressources et moyens pour réaliser les missions qui leur sont confiées.</p>	<p>MANAGEMENT</p>

Le salarié remplace un collègue absent.	Identification des compétences / diplômes / qualifications requis des salariés, hors de leur cœur de métier. Utilisation de ces compétences / diplômes / qualifications lors du remplacement d'un salarié absent.	MANAGEMENT
Une augmentation des absences est observée.	Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.	ORGANISATION
Une réflexion globale sur la prévention des RPS est envisagée / actualisée dans la structure.	Consultation des instances représentatives du personnel (CSE, représentant de proximité...) voir fiche dans la fonction "pilotage" de G2P.	MANAGEMENT

RISQUE: R214 - RPS - Exigences émotionnelles

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié est confronté à un public sensible.	Formation des salariés à la gestion des situations sensibles pour apprendre à gérer les conflits.	FORMATION
	Mise en place d'une procédure interne pour accompagner les salariés victimes d'une agression. Mise en place d'un entretien systématique avec les salariés concernés, par le manager de proximité, dans le but d'apporter un soutien psychologique.	FORMATION
Un salarié est menacé par un usager en dehors de son travail.	Information des salariés sur la nécessité de signaler toute menace ou agression, en lien avec leur activité professionnelle, en dehors de leur travail. Mise en place d'un suivi de ces événements. Mise en oeuvre des actions de soutien qui en découlent et accompagnement dans les démarches.	FORMATION

<p>Le salarié est exposé dans son travail à une charge émotionnelle intense.</p>	<p>Mise en place d'une procédure pour accompagner spécifiquement les salariés exposés à une charge émotionnelle intense dans une approche préventive et curative. Mise en place d'un dialogue avec l'encadrement de proximité.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Le salarié est confronté à une situation grave, à gérer dans l'urgence.</p>	<p>Mise en place et communication aux salariés, des procédures pour faire face à tous les types de situations.</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise à disposition des salariés, les numéros d'urgence (police, pompiers, SAMU, justice).</p>	<p>FORMATION</p>
	<p>Mise en place de procédures d'appui managérial.</p>	<p>FORMATION</p>
<p>Un salarié se dit victime de harcèlement.</p>	<p>Mise en place d'une procédure et d'une organisation pour la prise en charge des salariés subissant un harcèlement dans l'établissement.</p>	<p>ORGANISATION</p>
	<p>Mise en place d'un référent harcèlement (CT. art. L. 1153-5-1 voir rubrique "Pilotage" dans G2P).</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié veut savoir qui est le référent harcèlement.</p>	<p>Mise en place d'un affichage obligatoire concernant le harcèlement sexuel, dans les lieux de travail et dans les locaux où ont lieu les embauches. Contrôle du fait que cet affichage explicite clairement les sanctions applicables, les actions contentieuses civiles et pénales en matière de harcèlement sexuel et les coordonnées des autorités et services compétents. Mentions obligatoires dans le règlement intérieur.</p>	<p>ORGANISATION</p>

RISQUE: R215 - RPS - Autonomie

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié doit souvent interrompre son activité.	Mise en place, pour les salariés, d'une marge d'autonomie pour gérer leurs missions dans le respect du cadre fixé par l'encadrement de proximité.	ORGANISATION
	Favorisation des échanges sur l'organisation du travail et clarification éventuelle des priorités avec l'encadrement.	ORGANISATION
Le salarié souhaite s'isoler pour réaliser une activité exigeant de la concentration.	Planification, par les salariés, de leur activité et de leurs rendez-vous pour ne pas qu'ils soient interrompus dans leur travail.	ORGANISATION
	Possibilité pour un salarié de s'isoler et / ou de ne pas être dérangé.	ORGANISATION

RISQUE: R216 - RPS - Relations au travail

SITUATION DE TRAVAIL	MESURE DE PRÉVENTION	TYPE DE MESURE
Le salarié travaille dans une équipe et / ou participe à un projet.	Attention particulière portée à la possibilité d'expression de chacun sur ses éventuelles contraintes ou difficultés lors des différentes réunions. Mise en place d'un temps de parole individuel.	MANAGEMENT
Un salarié est mis en difficulté par une surcharge de travail.	Renforcement du travail collaboratif et de l'esprit d'entraide entre les salariés, en particulier dans les cas de demandes importantes et imprévues.	ORGANISATION
	Prévision d'une marge d'autonomie aux équipes pour qu'elles puissent se réorganiser.	ORGANISATION
	Sensibilisation de l'encadrement au travail collaboratif.	ORGANISATION

<p>Le salarié souhaite s'investir dans les projets d'établissement.</p>	<p>Favorisation et organisation des rencontres entre la direction et les équipes, sur les projets de l'établissement.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Le salarié souhaite évoluer dans la structure.</p>	<p>Communication avec les salariés sur les évolutions possibles dans le cadre de leur fonction au sein de la structure.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Identification et valorisation des compétences des salariés.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
	<p>Organisation des entretiens professionnels.</p>	<p>MANAGEMENT</p>
<p>Un salarié est en conflit avec un autre.</p>	<p>Analyse systématique, par le management, des situations de conflit identifiées entre collègues. Organisation d'entretiens individuels avec les protagonistes du conflit. Mise en place de la présence d'un accompagnement externe (médecin du travail, infirmier santé au travail, assistante sociale du travail).</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>Un salarié participe à la réunion annuelle.</p>	<p>Organisation périodique (au moins un fois / an) d'une réunion de l'ensemble des salariés de l'établissement. Organisation d'un temps de réponse aux questions des salariés. Diffusion de la tenue de cette réunion à tous les salariés. Favorisation de la solidarité et de l'importance du travail collectif, par la direction.</p>	<p>ORGANISATION</p>
<p>un salarié s'interroge sur sa mission.</p>	<p>Missions confiées aux salariés dans le cadre d'un échange avec leur hiérarchie, au cours duquel leurs contraintes sont formulées. Moyens mis à leur disposition pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.</p>	<p>ORGANISATION</p>

PLAN D'ACTION

Actions retenues Unité de travail : Risques psychosociaux communs

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Communication sur l'évolution du secteur d'activité, sur la situation de l'établissement et sur les réorganisations éventuelles.		Non renseigné	30/09/2024
R212 R212 - RPS - Insécurité du travail	Mise en place d'un référent handicap.		Non renseigné	01/05/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Information des salariés sur les missions qui leur sont confiées et les critères d'évaluation de la charge de travail. Intégration d'échanges sur ces points au sein de l'équipe et / ou lors d'échanges individuels.		Non renseigné	01/05/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Prise en compte, dans la mesure du possible et la dans le respect de la continuité d'accompagnement, des contraintes de la vie privée des salariés dans l'organisation du travail et la mise en place des plannings. Dans la mesure du possible, apporter des modifications de planning permettant de prendre en compte les évolutions de la vie privée.		Non renseigné	01/05/2024

RISQUE	ACTIONS RETENUES	PERSONNE RESPONSABLE	BUDGET ESTIMÉ	DATE DE MISE EN PLACE
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Organisation de la formation et de l'accompagnement des salariés à l'utilisation des nouveaux outils et logiciels de l'établissement.		Non renseigné	30/05/2024
R211 R211 - RPS - Exigences du travail	Suivi, sur un tableau de bord, des absences, quelles qu'en soient les causes . Identification et analyse des différentes causes avec le management de proximité et mise en place de mesures de prévention. Réalisation de diagnostics ciblés. Identification et proposition de solutions individuelles pour chaque professionnel présentant un absentéisme anormal. Analyse et prévention des absences pour raisons de santé.		Non renseigné	01/10/2024